

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mars, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Mickaël QUIBEL, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

22 mars 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUIBEL Mickaël, LEBOURG Éric, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, GRUCHY Marie-Laure, FORESTIER Monique, HAMON Sabine, HEBERT Julien, LETELLIER Norbert, REINE Alain, SANCIER Dominique

En exercice : 11

Nbre de Conseillers

Absents / Excusés **en début de séance** : Messieurs Julien HEBERT et Eric LEBOURG

Présents : 9 /11

Pouvoir de M. Eric LEBOURG à Mme Monique FORESTIER

Votants : 10/11

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice CREIGNOU

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 16 février 2024
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Acquisition de la parcelle ZD 108p pour 417m²-propriété des Consorts LEVASSEUR
4. Vote du Compte administratif 2023
5. Vote du Compte de Gestion 2023
6. Affectation des résultats 2023
7. Vote des taux d'imposition 2024
8. Participation au SIVOS
9. Transfert de charges 2024 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil
10. Bon fournitures scolaires Année 2024-2025
11. Aide aux étudiants – Année 2024
12. Aide aux transports scolaires pour les lycéens – Année 2024
13. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège – Participation financière de la commune Année 2024-2025
14. Tarif centre de loisirs année 2024 – Participation financière de la commune
15. Nids de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune – Année 2024
16. Questions diverses

1- Adoption du procès-verbal du vendredi 16 février 2024

Monsieur le Maire expose que les procès-verbaux sont mis sur le site dès la rédaction terminée et qu'il appartient à chaque conseiller d'en prendre connaissance avant le vote de celui-ci en amont de la réunion de conseil suivante.

Monsieur Reine demande à pouvoir récupérer encore ce procès-verbal sous format papier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque à signaler.

Il demande de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à **l'unanimité** (9 présents/10 votants)

2- Informations du Maire au Conseil Municipal

Travaux – Sécurité - Ribeuf

· Les radars pédagogiques ont été repositionnés, plus proche du stop pour une étude plus précise et pour une nouvelle durée de deux mois.

Travaux – Ribeuf – Inondation Chemin de la Croix Saint Clair

· Le passage sous la route a été fait par la Direction des Routes (DDR) au mois de février et l'enrochement a été effectué cette semaine. Agrandissement du passage de l'eau avec descente en béton et installation de gros blocs de béton sur la descente pour casser la vitesse de l'eau. Le propriétaire inondé dans ce chemin va être appelé pour que de son côté, il recharge son chemin en cailloux comme cela lui avait été demandé.

Centre-bourg - Abribus

Le terrassement est fait, le mur est monté. Selon le temps, l'habillage en brique devrait être fait la semaine prochaine.

Gestion de l'eau sur la commune – cuve de 10 000 litres

Le projet initial peut encore évoluer. S'il on prend en compte plus d'un bâtiment public, l'Agence de l'Eau pourrait nous subventionner, obtenant ainsi une deuxième subvention, la première étant celle du Département. L'idée serait de récupérer l'eau de pluie des pentes de toit de l'église. Le projet va être soumis en commission travaux en augmentant la capacité de la cuve prévue initialement.

Réfection de la rue de l'Eglise

La rue de l'Eglise a été refaite la semaine dernière.

Réfection de la rue Vasse, une partie de la rue de la Saâne et plusieurs endroits sur la RD152 aux abords du carrefour du hameau de Ribeuf.

A partir de mercredi et ce, sur trois semaines, les travaux de réfection rue Vasse et le bas de Ribeuf vont commencer ainsi que les entrées charretières du Chemin d'Arques qui restaient à faire.

Rue Guillot

Problèmes de vitesse, la commission travaux va devoir réfléchir sur des aménagements pour casser cette vitesse excessive au niveau du parking devant les quatre habitations mais aussi devant l'entrée de la Résidence le Clos.

Les éoliennes

Le document demandé par EDF Energies Renouvelables pour acter la fin de travaux n'est toujours pas signé car il reste des réserves à lever, la chambre PTT dans la rue de la Saâne et le problème de gestion d'eau. Nous avons fait remonter les plaintes des habitants concernant les éoliennes.

La fête du village – Samedi 22 juin 2024 – 14h30 à minuit

Une commission fêtes et cérémonies est prévue le jeudi 04 avril prochain à 18h avec la commission sécurité et la commission communication pour travailler sur celle-ci. Des animations sont prévues avec des démonstrations d'artisanat autour du fer : forgeron, maréchal-ferrant, coutelier, créatrice de bijoux, kermesse pour les enfants assurée par l'association HANDIFUN, la buvette sera assurée par le bar du Parvis, la restauration rapide par l'EVS (frites-saucisses-merguez), de la musique est prévue toute l'après-midi, assurée par différentes personnes et un concert le soir ainsi que la messe à 18h30.

Illuminations

Suite au dernier conseil municipal, la commission fête a rencontré Martin Neveu une première fois pour lui exposer le projet et une deuxième fois pour qu'il puisse nous proposer une prestation. La commission a pris la décision de ne pas travailler avec Monsieur Neveu pour lui laisser le temps de s'installer dans ses nouvelles missions, de ne pas le précipiter et d'avoir un service équivalent à celui que la mairie a actuellement. Il est donc décidé de signer un nouveau contrat de 3 ans avec ILLUMINATIONS SERVICES et d'en profiter pour fixer un montant limite au contrat auquel s'ajoute le choix des sujets ainsi que l'assurance, qui sera de 5000 €.

Dates à retenir

Commission travaux mercredi 3 avril à 18h

Commission fêtes et cérémonies jeudi 04 avril à 18h
 Commission finances le mardi 9 avril à 18h
 Conseil municipal vendredi 12 avril à 18h
 Fête des voisins samedi 4 mai
 Elections européennes dimanche 09 juin
 Fête du village samedi 22 juin
 Oxfam samedi 29 juin

Concours Général Agricole 2024

Jeanne, Julien et Charles Hébert de la Ferme Hébert ont participé au Concours Général Agricole 2024 et ont obtenu la Médaille d'Or pour leur poulet fermier. Madame Catherine MORIN-DESAILLY, Présidente de la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine de la Région Normandie et sénatrice de la Seine-Maritime leur adresse ses sincères félicitations pour cette distinction.

3- Acquisition de la parcelle ZD108p pour 417 m²-propriété des Consorts LEVASSEUR

Monsieur le Maire rappelle le dossier de création d'une réserve incendie, Rue de Manneville. Celui-ci présente le projet d'acquisition de la parcelle suivante :

- ZD 108p pour 417m² propriété des Consorts LEVASSEUR

La vente est consentie pour un euro symbolique.

La commune prend en charge les frais de géomètre et d'acte administratif.

- Devis du cabinet EUCLYD N°D24D113 du 15/02/2024 Division de la parcelle ZD n°108 pour cession à la commune pour un montant TTC de 1 752,00 € ;
- Devis du cabinet EUCLYD N°D24D114 du 15/02/2023 Rédaction d'un acte administratif en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle ZD n°108 pour un montant TTC de 768,00 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** (9 présents/10 votants)

DECIDE l'acquisition du terrain cadastré ZD 108p pour 417 m² au prix fixé

VALIDE les devis du cabinet EUCLYD pour un montant total TTC de 2 520,00 €

ACTE que la commune prend en charge les frais de géomètre et d'acte administratif dudit dossier

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable

Arrivée de Monsieur Julien HEBERT à 18H15

Arrivée de Monsieur Eric LEBOURG à 18h45

4- Vote du compte Administratif 2023

Sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, conseiller, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Section	Résultat de clôture de 2022	Affectation d'investissement exercice 2023	Résultats 2023	Résultats de clôture de 2023
Fonctionnement	666 295,60	- 165 971,69	100 594,73	600 888,64
Investissement	- 153 465,57	0	43 458,86	- 110 006,71
Résultats	512 800,03	- 165 971,69	144 053,59	490 881,93

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le compte administratif du budget communal 2023.

Monsieur Norbert Letellier rappelle qu'il est possible de demander au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) de procéder gratuitement à un état des lieux des différents bâtiments communaux et de quantifier leurs consommations d'énergie.

Un rendez-vous va être pris avec les services concernés.

5- Vote du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6- Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'affecter au budget 2024, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 qui est de 600 888,84 € et le déficit d'investissement de l'exercice 2023 qui est de 110 006,71 € de la façon suivante :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 110 006,71 €
- 2) Le surplus de 490 882,13 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- 3) Le déficit d'investissement de 110 006,71 € est reporté sur la ligne budgétaire 001 « report du déficit d'investissement » en dépenses d'investissement

7- Vote des taux d'imposition 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'impôts comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,34%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 33,93 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXE de la manière suivante et à l'identique de l'année 2023, les taux d'imposition en 2024 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42,34 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33,93 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8- Participation au SIVOS

Le Conseil Municipal,

Considérant que la participation en qualité de commune adhérente au syndicat pour l'exercice 2024 votée par le SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et d'Ambrumesnil lors de sa réunion du 25 mars 2024 se monte à **85 193,81 €**,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE le versement de la participation communale s'élevant à **85 193,81 €**

Monsieur le Maire informe que la commune d'Ambrumesnil a une augmentation de sa participation annuelle au contraire d'Ouille-la-Rivière et de Saint Denis d'Aclon qui voient leur nombre d'enfants et leur nombre d'habitants diminués.

9- Transfert de charges 2024 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire expose que la demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2024 se fait sous la forme d'une convention entre la commune et le SIVOS.

Les dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (frais de téléphone et d'internet) pour l'année 2024 se chiffrent de la manière suivante :

Frais de téléphone et d'internet
Ligne téléphonique abonnement : $69,78 \times 12 = 837,36 \text{ €}$
Location matériel téléphonie : $20,00 \times 12 = 240,00 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour que le SIVOS rembourse la somme de 1 077,36 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2024 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

10- Bons de fournitures scolaires Année 2024-2025

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDENT de reconduire le bon d'achat de fournitures scolaires attribué aux enfants âgés de 18 ans maximum et fréquentant le collège ou le lycée pour l'année scolaire 2024-2025 à hauteur de **50 €**

11- Aides aux étudiants – Année 2024

Monsieur le Maire expose que la commune aide les collégiens et les lycéens au travers de bons de fournitures scolaires et d'une aide aux transports scolaires.

La commission des affaires sociales s'était réunie et avait décidé d'octroyer une aide, la première année, de 100 € aux étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante.

La municipalité fixe cette aide pour l'année scolaire 2024/2025 à hauteur de 130 €.

Cette somme sera virée directement sur le compte bancaire de l'étudiant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTE en faveur de cette disposition

12- Aide aux transports scolaires pour les lycéens – Année 2024/2025

Ce point n'a pu être abordé lors de ce conseil du fait que la Région n'a pas encore arrêté ses tarifs pour la rentrée 2024. Il sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

13- Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège – Participation financière de la commune Année 2024-2025

Ce point n'a pu être abordé lors de ce conseil du fait que la Région n'a pas encore arrêté ses tarifs pour la rentrée 2024 et que la Communauté de Communes Terroir de Caux n'a pu informer les communes d'une potentielle prise en charge. Il sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

14- Tarifs centre de loisirs Année 2024 – Participation financière de la commune

Des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés de 3 à 17 ans sont mis en place par la Communauté de Communes Terroir de Caux aux petites vacances de février, aux vacances de printemps et d'automne ainsi qu'au mois de juillet.

Monsieur le Maire propose de venir en aide financièrement aux familles qui inscrivent leurs enfants aux centres de loisirs qui dépendent de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

L'aide est fixée à 200 € par enfant scolarisé sur le SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil ainsi que pour les collégiens. Elle pourra se cumuler sur les vacances d'été, les petites vacances de février, Pâques et la Toussaint.

Pour les primaires non scolarisés sur le SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil, le montant maximum reste de 120,00 €.

Chaque année, le montant de l'aide sera discuté, augmenté ou diminué de façon à s'adapter au budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour une aide de la mairie plafonnée à 200 € par enfant scolarisé sur le SIVOS d'Ouille-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil ainsi qu'au Collège Jean Cocteau d'Offranville et à hauteur de 120,00 € pour les enfants scolarisés ailleurs, pour l'année 2024.

15- Nid de guêpes et de frelons – Participation financière de la commune- Année 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la différence possible de prix d'intervention selon l'entreprise/l'association appelée !

Celui-ci propose que la commune prenne en charge **100% de la facture dans le cas d'un nid de frelons asiatiques et 50% dans le cas d'un nid de frelons européens qui n'est pas considéré comme nuisible et s'il présente une gêne directe pour les habitants ; 50% aussi pour les nids de guêpes qui elles sont agressives** sur présentation de la facture et à hauteur de 60 €/facture pour une prise en charge totale et donc 30 €/facture pour une prise en charge à 50% pour une intervention simple.

Par contre, les habitants d'Ambrumesnil devront informer la municipalité avant d'entreprendre une action quelle qu'elle soit concernant ces nids pour que celle-ci puisse en amont déterminer le risque sur le secteur public et prendre en charge l'intervention si tel était le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTE pour ces dispositions pour l'année 2024

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un piège à frelons asiatiques pour le disposer dans leurs jardins respectifs dès à présent dans le but d'expérimenter ce système et d'en tirer les conclusions positives et/ou négatives en fin d'été. Si ces pièges venaient à être très efficaces sur cet essai, il serait envisagé par la commune de s'en procurer davantage et d'en mettre à disposition des habitants avant le printemps prochain.

16- Questions diverses

- Travaux d'assainissement : Monsieur le Maire confirme à l'assemblée que les travaux de raccordement chez les particuliers prévus pour un départ en fin d'année dernière ne sont, à ce jour, ni commencés ni prévus pour le moment. Il y a eu les intempéries de cet hiver, ensuite, l'entreprise choisie par Terroir de Caux et chargée de ces travaux est partie sur un autre chantier et vient de revenir sur Thil-Manneville. La réception du chantier sur Ambrumesnil a été faite avec des réserves en fin d'année et les réserves ne sont toujours réglées. La liste des urgences sur Ambrumesnil a été envoyée à terroir de Caux qui sélectionne les urgences de plus ou moins grande importance. Et il faut encore compter un mois pour lancer les urgences primordiales !
- Monsieur Reine revient sur le procès-verbal voté en début de séance concernant la mare et l'aménagement à prévoir pour lutter contre la propagation de la grippe aviaire. Il n'est pas d'accord avec le projet de volière mis en place par la commission travaux et voudrait savoir si la mairie a prévenu les voisins directs de la mare de la mise en place de celle-ci. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de projet volière d'arrêté, que beaucoup d'idées ont été exprimées sur le sujet mais que rien à ce jour n'est encore validé. Il ajoute que le conseil municipal a décidé en réunion de garder les oiseaux présents sur la mare et d'appliquer les consignes de précaution pour éviter la propagation aux élevages c'est-à-dire confiner les oiseaux. La commission travaux se réunit le mercredi 03 avril prochain à 18h pour en discuter entre autres sujets. Il est le bienvenu à cette réunion.
- Monsieur Hébert demande comment il peut se fournir en enrobé à froid pour combler des nids de poule privés.
- Monsieur Hébert donne l'information que la ferme HEBERT met en vente sa récolte de miscanthus sous forme de ballot de 15 kg/140 litres.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.